

**Règles à respecter et Actions Ecoresponsable**

**CAHIER DES CHARGES**

Principes à respecter dans le cadre de l’attribution d’une aide aux évènements sportifs.

**I –** **Communication :**

**1 - Position de la « Ville de Digne-les-Bains » et charte graphique**

* La Ville de Digne-les-Bains est un partenaire public au côté de l’association pour l’organisation de cette manifestation.
* L’association s’efforcera chaque fois que les circonstances le permettront :
  + De faire mention de façon claire du soutien que reçoit l’association de la Ville.
  + D’apposer les banderoles et kakémonos de la Ville.
  + D’utiliser le logo « Ville de Digne-les-Bains » de manière à ce qu’il ne soit pas « noyé » avec celui des autres partenaires (un avis sera sollicité avant tirage définitif).

**2 - Moyens**

* **Affiches, affichettes et affichage lumineux**
  + À la charge de l’association, des affiches et affichettes seront réalisées par l’association.
  + 40 affiches format A4 seront données à la Ville pour affichage sur la commune.
  + Via le site de la ville l’association pourra faire paraitre un message sur les panneaux lumineux de la ville.
* **Actu Digne-les-Bains, réseaux sociaux et revue municipale** 
  + Un article de présentation de la manifestation avec photo ou affiche pourra paraître dans les divers moyens de communication de la ville sous réserve de transmission des informations suffisamment en amont.
  + L’association peut publier gratuitement son évènement sur l’agenda « On sort » :   
    www.agenda-onsort.fr
* **Banderoles et kakémonos**
  + L’association mettra en place des banderoles « Ville de Digne-les-Bains » sur le lieu de la manifestation.
* **Invitations**
  + À la charge de l’association, des invitations seront adressées à la Ville de Digne-les-Bains.

**II –** **Budget :**

La Ville de Digne-les-Bains apporte à l’association une aide soumise au vote du Conseil Municipal.

Un courrier de notification sera envoyé à son Président.

**III –** **Bilan :**

À titre de compte-rendu de l’évènement sportif, l’association remettra à la Ville de Digne-les-Bains le Dossier Cerfa N°15059\*02 dûment complété.

**ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les évènements sportifs représentent un domaine où les principes de durabilité peuvent être intégrés. Cependant, la démarche de développement durable dans les manifestations sportives ne peut être une recette toute faite. Elle se construit chaque jour. Elle résulte de la mobilisation de tous les acteurs d’une manifestation sportive.

Le recueil suivant se propose de lister diverses préconisations qu’il est possible d’adopter afin d’inscrire un évènement sportif dans le sillage du développement durable. Bien entendu, ces dispositions ne sont en aucun cas exhaustives et exclusives. Cette liste regroupe des concepts que chaque association ou groupement peut prendre à son compte dans la limite de ses possibilités.

**I –** **Propositions d’actions environnementales :**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Volet Environnement |
| Transport | Favoriser l’utilisation du vélo, des transports collectifs ou de la marche à pied |
| Promouvoir le co-voiturage |
| Vérifier la desserte des équipements par les différents modes de déplacement |
| Limiter les déplacements grâce aux NTIC |
| Mettre en place des navettes collectives et des parkings spécifiques |
| Énergie | Privilégier la distribution d’eau potable vs eau en bouteille |
| Utiliser des matériels économes en énergie / basse consommation |
| Utiliser des robinets d’arrêt au bout des tuyaux d’arrosage |
| Gestion des déchets | Limiter le volume des déchets |
| Mettre en place de nouveaux systèmes d’évacuation (tri sélectif, eau usé, etc) |
| Entretien | Choisir des produits non nocifs et éviter les excès |
| Prévoir un lieu unique de nettoyage (bassin de décantage des eaux usées) |
| Mettre en place la récupération des pièces et des huiles (sports mécaniques) |
| Récupérer les eaux pluviales pour le lavage |
| Tenir compte de l’environnement dans le choix des parcours |
| Logistique | Baliser avec du plâtre au sol (non toxique) |
| Ramasser le balisage après la manifestation |
| Utiliser des produits compostables (gobelets, …) |
| Préconiser les sanitaires d’appoint : toilettes sèches ou litière bio métrisée |
| Remise en état des lieux en impliquant les participants et les spectateurs |
| Privilégier les matériaux recyclables écoresponsables |
| Communication | Produire raisonnablement les différents supports de communication |
| Imprimer les documents recto-verso |
| Privilégier les matériaux recyclables écoresponsables |

**II –** **Recueil d’actions sociales :**

|  |
| --- |
| Volet Social |
| Composer le comité d’organisation avec les acteurs du développement durable |
| Désigner un responsable développement durable de la manifestation |
| Construire la manifestation de façon participative en valorisant le contexte local |
| Promouvoir la plus large participation à la manifestation (tarif accessible ou gratuité, prêt de matériel, encadrement, épreuves adaptées aux capacités des différentes catégories de pratiquants, espaces jeux/garderies pour les plus petits …) |
| Informer préalablement les participants sur les caractéristiques de l’effort à fournir pour la pratique de la discipline proposée |
| Intégrer le développement durable dans la communication (interne/ externe) |
| Favoriser la mixité |
| Être attentif à l’alimentation vendue aux buvettes et donnée aux ravitaillements |
| Lutter contre les pratiques addictives, (prévention de l’obésité, bienfaits du sport, etc.) |
| Apporter une attention particulière à la sécurité et à la santé des participants |
| Aider les personnes handicapées à pratiquer l’activité sportive concernée |
| Participer à des actions de solidarité (œuvre caritative, humanitaire) |
| Lutter contre les violences et les incivilités dans le sport |
| Assurer l’accessibilité du site au plus grand nombre (mobilité réduite) |
| Evaluer les actions entreprises avec un partenaire extérieur |

**I –** **Recueil d’actions économiques :**

|  |
| --- |
| Volet Economique |
| Adopter des modes de consommation visant à promouvoir les économies d’énergies |
| Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable, etc |
| Recycler, réutiliser les matériels et équipements sportifs |
| Acheter des matériels recyclés ou recyclables |
| Acheter local et les produits de saison |
| Privilégier les fournisseurs qui respectent les principes de développement durable et ont adopté leur propre agenda 21 |
| Favoriser les producteurs locaux, la filière bio et le commerce équitable |